



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 29791

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation des jeunes souffrant du diabète. En effet, l'exercice de certaines professions n'est pas admis pour les jeunes diabétiques, du fait de leur état de santé. La liste de ces filières non autorisées est établie par différents textes dont certains sont très anciens. Or, depuis quelques années, compte tenu des résultats de la recherche et de la meilleure prise en compte de cette maladie, certaines professions pourraient être exercées par les malades diabétiques. Elle interroge donc le Gouvernement afin de connaître s'il est envisagé de revoir ces textes anciens et de les aménager, pour les rendre plus conformes à la réalité des faits actuels.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29791

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7269

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)